



COMMUNE DE PRÉVONLOUP
Municipalité

Préavis n° 01-2016
au Conseil général

Comptes 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2015 de la commune de Prévonloup.

Les comptes 2015 de la commune de Prévonloup se présentent comme suit:

Total des charges	Fr.	569'106.98
Total des revenus	Fr.	593'986.63
Prélèvement sur réserves	Fr.	18'000.00
Attribution aux réserves	Fr.	73'295.40
Amortissements patrimoine administratif	Fr.	9'000.00
Amortissements patrimoine financier	Fr.	32'225.78
Excédent de revenus	Fr.	24'879.65

Le budget 2015 prévoyait un excédent de revenus de Fr. 2'969.00

Un prélèvement de 18'000.00 a été fait sur le fond de réserve routes en accord avec le préavis 05-2015 « Demande de crédit pour la réfection de la route dans le contour du Restaurant de l'étoile »

Un montant de 73'295.40 a été attribué aux fonds de réserve.

Fonds de réserve affectés selon le cadre légal :

- Fr. 799.80 – Fond de réserve égouts épuration
- Fr. 1'495.60 – Fond de réserve eau

Fonds de réserve :

- Fr. 33'000.00 – Fond de réserve pertes sur débiteurs
- Fr. 38'000.00 – Fond de réserve pour investissements futurs

Le fond de réserve « Routes » a été supprimé, le montant de Fr. 115'000.00 a été transféré sur le fond de réserve « Fond de réserve pour investissements futurs ».

Un amortissement extraordinaire de Fr. 9'000.00 a été fait sur les forêts afin d'adapter le montant du bilan à la valeur actuel de l'estimation fiscale.

Les amortissements du patrimoine financier enregistrent des pertes sur débiteurs, ainsi que des corrections sur les postes d'impôts pour un total de Fr. 32'225.78.

Les comptes de la commune de Prévonloup ont été analysés et contrôlés pour la Fiduciaire Pierre Busset le 4 avril 2016 et un rapport détaillé nous a été transmis.

La Municipalité demande au Conseil général d'approuver les comptes 2015 de la commune de Prévonloup.

La Municipalité vous remercie à l'avance et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,

- vu le préavis municipal n° 01-2016,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver les comptes 2015 de la commune de Prévonloup.

Le municipal responsable : Alain Michel

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 04 mai 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Isabelle Christinet